



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2009

ACQUISITION DE LA CHAUSSEE SISE EN
SEVRE AU NIVEAU DU MOULIN DE GRANGE
(SECTION KB N° 42 ET KC N° 31)

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 12 juin 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

ACQUISITION DE LA CHAUSSEE SISE EN SEVRE AU NIVEAU DU
MOULIN DE GRANGE (SECTION KB N° 42 ET KC N° 31)

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La chaussée située en Sèvre en amont du Moulin de Grange constitue un ouvrage hydraulique important, tant sur le plan historique (elle a été édiflée en 1665) que vis-à-vis de sa fonction régulatrice de l'écoulement de l'eau, comme sur celui de la protection de la flore et de la faune en raison de l'importance du plan d'eau qu'elle crée.

Le propriétaire de cette chaussée a proposé de la céder à la Ville pour l'euro symbolique afin que la puissance publique puisse en assurer l'entretien, et la protection.

Les frais d'acte seront imputés au compte 21-8241-2111 du Budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la chaussée en Sèvre cadastrée section KB n° 42 de 358 m² et KC n° 31 de 261 m² ;

- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL